

## Gypsothérapie pour IDE

### TEXTES DE REFERENCE

#### METHODE PEDAGOGIQUE

- Pédagogie active
- Type découverte
- > Apport scientifique en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique
- Mises en situations pratiques
- > Échanges
- > Supports audiovisuels

- Article R4311-5 : « Dans le cadre de son rôle propre, l'infirmier ou l'infirmière accomplit ou dispense les soins ... notamment la recherche de signes de complications pouvant survenir chez un patient porteur d'un dispositif d'immobilisation ou de contention. »
- Article R4311-7 : habilite l'infirmier(e) à poser des bandages de contention et à ôter des dispositifs d'immobilisation et de contention — sur prescription ou protocole.
- Article R4311-9 : l'infirmier(e) peut, sur prescription médicale écrite, poser des dispositifs d'immobilisation.
- Article R4311-10 : l'infirmier(e) participe à la mise en œuvre, par le médecin, de la pose de systèmes d'immobilisation après réduction.
- Arrêté du 11 mars 2022 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 relative aux actes que l'infirmier(e) en pratique avancée peut réaliser sans prescription : cet arrêté mentionne explicitement « gypsothérapie ; immobilisations au moyen d'attelles, orthèses et autres dispositifs. »
- Question écrite à l'Assemblée Nationale sur le statut des gypsothérapeutes : elle rappelle que la « dénomination de gypsothérapeute n'appartient en tant que telle à aucune profession de santé citée dans le Code de la santé publique »

#### INTERVENANTS

- Equipe Pédagogique du CESU 02
- Formateurs Habilités en Gypsothérapie

### PRE-REQUIS et PUBLIC CIBLE

Être infirmier-ère diplômé(e) d'Etat

### OBJECTIF

- Connaître les dispositions légales de l'IDE pour la réalisation des immobilisations
- Connaître les indications des immobilisations par attelle et circulaire
- Apprendre la réalisation de ces dispositifs
- Savoir dispenser les consignes de surveillance aux patients
- Connaître et reconnaître les complications

## CONTENU

### DUREE DE FORMATION

2 Jours (14h)

Dates :

<https://cesu02.fr/>

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Secrétariat CESU 02

Tél : 03.23.80.61.02

Fax : 03.23.26.20.25

Mail : [secret.cesu02@ch-laon.fr](mailto:secret.cesu02@ch-laon.fr)

Délai d'accès disponibles sur:

<https://cesu02.fr/>

#### Apprentissage de la réalisation d'immobilisations membre inférieur type attelle

- Attelle postérieure de jambe
- Attelle postérieure cruro-jambier
- Attelle postérieure de jambe en équin

#### Apprentissage de la réalisation d'immobilisations membre inférieur type circulaire

- Botte résine
- Botte résine bivalvée
- Cruro-pédieux résine circulaire

#### Apprentissage de la réalisation d'immobilisations membre supérieur type attelle

- Attelle de coude trouée
- Attelle trouée de poignet
- Attelle de pouce

#### Apprentissage de la réalisation d'immobilisations membre supérieur type circulaire

- Gantelet résine
- Gantelet + Zimmer
- Manchette résine
- Manchette résine + scaphoïde
- BABP = Brachio-anté-brachial-palmaire résine
- BABP + scaphoïde

#### Apprentissage des différentes écharpes

- Echarpe simple
- Echarpe double fixation
- Echarpe mayo clinic

## EVALUATION DES ACQUIS

⇒ **Au début** : tour de table, recueil des attentes

⇒ **En cours** : exercices pratiques

⇒ **À l'issue** : mise en situation

### Satisfaction des participants

### Groupe de 8 personnes

Personnes en situation de Handicap : Veuillez-vous rapprocher du secrétariat du CESU 02